



COMMUNE de
CREVECŒUR-EN-BRIE

77610

Tel 01 64 07 41 28

Fax 01 64 07 45 05

e.mail : mairie@crevecœur-en-brie.fr

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance 11 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
09	07	09

Convocation le :

08/12/2025

Délibérations :

2025-12-01

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 11 décembre à 20h30, les membres du conseil municipal, se sont réunis en salle du conseil de la mairie de Crèvecœur-en-Brie sise 7, rue de la Forêt de Crécy sur la convocation qui leur a été adressée par le 1^{er} adjoint conformément à l'article III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Monsieur Marc CUYPERS, Maire

Monsieur Stéphane ROBERT, conseiller municipal

Mme Marie-Thérèse BILLON, adjointe au maire

Madame Sandrine ROUSSEL, conseillère municipale

Monsieur Olivier CHANABIER, conseiller municipal

Monsieur Paul BILLON, adjoint au Maire

Monsieur Jean-Luc BOUTIN, conseiller municipal

Étaient Absents excusés :

Monsieur Claude JULLIEN, conseiller municipal

Monsieur Sébastien GATEAU, conseiller, ayant donné pouvoir à monsieur Marc CUYPERS

Les conditions de quorum étant remplies, les membres du conseil municipal présents peuvent délibérer en exécution des articles L 2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités étant remplies, Monsieur Marc CUYPERS, Maire, remercie les membres du conseil et ouvre la séance à 20h30

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation compte rendu de la séance précédente ;
- Délibération : Rapport activités 2024 de la communauté de communes du Val briard ;
- Questions diverses ;
- Point commissions et syndicats.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales Madame BILLON Marie-Thérèse est désignée secrétaire de séance.

Approbation des comptes-rendus des séances précédentes

Conformément à l'article L-2121-23 du code général des collectivités territoriales les membres du conseil municipal ont reçu un exemplaire du compte rendu pour lecture et l'approuvent à l'unanimité.

DELIBERATION : AUTORISATION BUDGETAIRE

Vu le code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L-1612-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Considérant qu'afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement liées aux travaux et investissements en cours ;

Considérant les montants votés en 2025 soit 387 452.17€

Considérant qu'il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% sur les comptes suivants

Chapitre 20	48 431.52€
Chapitre 21	48 431.52€

Après le rapport de Monsieur Le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à engager, mandater, liquider les dépenses d'investissement aux conditions exposées.

QUESTIONS DIVERSES

FÊTE DE NOEL

Les enfants de l'école auront le plaisir de recevoir le Père Noël le vendredi 12 décembre dans l'enceinte de l'école. Cette journée sera clôturée par un spectacle de Noël et un marché dans la cour de l'école.

FINANCES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une ligne de trésorerie a été contractée auprès du crédit agricole de manière à anticiper le dépassement des dépenses générées par les frais annexes de la construction du restaurant scolaire survenus en 2025.

REPAS DES AÎNES

Le repas des aînés aura lieu le 08 février 2026 à l'hippodrome de Vincennes.

DECORATION DE NOEL

Le conseil municipal remercie tous les lutins ayant œuvré pour la décoration de Noël dans le village.

FIN DE MANDAT

Monsieur le maire organisera un repas de fin de mandat courant janvier

VŒUX DU MAIRE

Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 9 janvier à la salle Bruno DELHUMEAU à 20h30.

VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer une subvention exceptionnelle de 110 euros par enfant pour participer aux frais du voyage scolaire organisé par la directrice en avril 2026 au Mont-Saint-Michel.

VIDEOPROTECTION

Suite aux coupures électriques répétées, 3 alimentations de caméras ainsi que l'onduleur sont hors service. L'entreprise IBSON est intervenue pour la réparation.

Le contrat de maintenance annuel est renouvelé pour l'année 2025/2026. Une réflexion est en cours afin de souscrire un contrat curatif qui permettrait le remplacement de certains éléments en cas de défaillance.

SIETOM

M.ROBERT fait un retour sur la réunion du SIETOM, dit que la commune de SERVON sera rattachée à la déchetterie de BRIE COMTE ROBERT. Le SIETOM reprendra 90% du personnel de la société SEPUR.

Les horaires de collecte des bacs de recyclage ont changé. Elle a lieu à 6h30 le matin afin que les camions de collecte ne soient pas impactés par la circulation. Les poubelles doivent être sorties impérativement la veille.

La collecte des déchets verts reprendra au printemps et ce, durant 3 années.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur Marc CUYPERS lève la séance à 21h20

Le maire

Marc CUYPERS

La secrétaire

Marie-Thérèse BILLON